



INSCRIPTIONS

RDVs de l'été 2018



Inscription à déposer ou à envoyer, accompagnée du règlement (chèques/espèces):
 ⇒ À **Roeschwoog** à l'Animation Jeunesse, 4 rue de l'étang 67480 ROESCHWOOG
 ⇒ À **Drusenheim** à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, 32 rue du G^{al} De Gaulle.

Nom (du jeune) : Prénom : né(e) le :

Tél : Email :

Merci de penser à cocher la case (Ram.) quand vous souhaitez bénéficier du ramassage lorsqu'il n'est pas automatique (cases cochées). Le ramassage a lieu dans la demi-heure qui précède l'heure indiquée.

À Soufflenheim :

: Centre Socio-Culture

: École maternelle Jacques Prévert (préciser svp)

Autres communes : devant ta mairie (préciser) : _____

				Sorties en car			
				Ram.	Roeschwoog	Drusenheim	Gamsheim
<input type="checkbox"/>	17/07	Géocaching	Gratuit	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	24/07	Piscine – Badepark	8 €		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	03/08	Soirée jeux et barbecue	3 €				
<input type="checkbox"/>	06-09/08	Séjour découverte	Selon QF				
		Merci de préciser votre QF : <input type="checkbox"/> 220€ QF1 (0-700) <input type="checkbox"/> 230€ QF2 (701-1000) <input type="checkbox"/> 240€ QF3 (1001-1200) <input type="checkbox"/> 250€ QF4 (1201 et +)					
<input type="checkbox"/>	07/08	FIMO	5 €	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	08/08	Bowling	8 €	<input checked="" type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	21/08	Accrobranche Tépacap	25 €		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	28/08	Piscine – Badepark	8 €		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total							

Ci-joint le règlement de : € (les chèques sont à libeller à l'ordre de la FDMJC Alsace)

Fait le, à

Certifié exact Signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE

- INFORMATIONS À COMPLETER OBLIGATOIREMENT -

Le responsable Père Mère Tuteur

NOM, Prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. (domicile) : Tél. (portable) :

Email :

Régime général ou local :  Ou Régime spécial :

N° d'allocataire CAF (7 chiffres) : _____

MSA, précisez n°:

Travailleur frontalier :

France

Autre :

Merci de préciser :

Employeur du parent 1 (ou tuteur) :

Employeur du parent 2 :

Je certifie que mon enfant a ses vaccins à jour.

Recommandations parentales (allergies, conduites à tenir ou autres informations) :

J'autorise le responsable à prendre toutes les dispositions qu'il jugerait utiles en cas d'accident ou de malaise survenu à mon enfant. Je demande à être prévenu dans les plus brefs délais. Les frais de transport ou d'hospitalisation de mon enfant seront à ma charge.

Au retour de l'activité, si je ne suis pas présent(e) pour prendre en charge mon enfant, je décharge l'organisateur de sa responsabilité et j'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après qu'il ait été déposé à l'endroit définit au préalable.

J'autorise que mon enfant soit filmé/photographié dans le cadre de ces activités. Ces films/photos pourront être utilisés pour des publications de la FDMJC d'Alsace (documents de communication, site internet, facebook) sans limitation de durée. Si je refuse, je le signale par écrit à l'animateur.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, et organismes financeurs bas-rhinois (CAF, Conseil Départemental, etc...). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la structure (périscolaire ou animation jeunesse) dont vous dépendez.

Fait le, à

Certifié exact Signature des parents :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

**NÉCESSAIRE
UNIQUEMENT POUR
LES SORTIES EN
ALLEMAGNE**

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

Ne pas oublier de joindre une copie de la carte d'identité en cours de validité de l'enfant ainsi que du responsable légal (titulaire de l'autorité parentale).